



**Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles**

**1221 - Voirie départementale -  
Modernisation du réseau routier**

**Régulation dynamique du trafic RD1004/  
TSPO : Convention d'occupation relative  
à l'occupation des deux poteaux  
électriques de l'Electricité de Strasbourg**

**Rapport n° CP/2016/2**

**Service gestionnaire :**

Service entretien des routes départementales

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de présenter pour approbation, la convention d'occupation par notre collectivité de deux poteaux électriques propriété de l'Electricité de Strasbourg (ESR), par deux caméras de vidéosurveillance, pour les besoins de régulation du trafic du Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO).

Dans le cadre de l'optimisation de la régulation dynamique du trafic sur la RD 1004 entre Marlenheim et Ittenheim, un dispositif de 8 caméras dômes à flux d'images continu va être déployé.

L'objectif de cette opération vise à donner la meilleure fluidité possible au trafic entre Marlenheim et la sortie Est d'Ittenheim.

A partir des différents constats de terrain analysés grâce au dispositif d'images routées au PC-Routes, la régulation dynamique du trafic en temps réel pourra être menée à partir des leviers que représentent les 6 carrefours à feux situés sur les communes de Furdenheim et Ittenheim.

La nouvelle gestion de ces feux pilotables à distance depuis le PC-Routes permettra à la collectivité d'améliorer significativement la fluidité du trafic en garantissant une vitesse commerciale optimisée et la plus constante possible pour le TSPO, en réduisant les longueurs de congestion, et ainsi de contribuer à la promotion du report modal du transport individuel vers le TSPO.

L'installation de deux des huit caméras est prévue sur deux poteaux électriques appartenant à l'Electricité de Strasbourg.

L'occupation des deux poteaux électriques est consentie à titre gratuit à compter de la date de signature de la présente convention et pendant la durée de la convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- approuve le projet de convention à conclure avec l'ESR relative à l'occupation par le Département du Bas-Rhin de deux poteaux électriques pour l'installation de deux caméras contribuant à la régulation dynamique du trafic du TSPO ;

- autorise son président à signer la convention jointe au présent rapport.

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY